

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2012**

A 18H30

Effectif légal	19
En exercice	19
Présents à la séance	16
Absents	3
Votants	18

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 18 juillet 2012, s'est réuni le **jeudi 26 juillet 2012 à 18h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.
Monsieur BLUNTZER Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	x			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint				x
7. Mme HANS Louisette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal		x	M. ROUSSEL	
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal		x	F. HATIER	
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	x			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal	x			
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2012/049 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 – Approbation du Conseil Municipal du 26 juin 2012

N° 2012/050 Finances locales – Divers – 07-10
Projet de construction d'une bibliothèque-garderie
Adoption de l'Avant Projet Définitif
Demande de subventions au Conseil Général des Vosges

Finances locales – Décisions budgétaires - 07-01
Décision modificative n° 3 au Budget Principal

Délibération n° 2012/049

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 26 juin 2012

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOPTE le procès verbal de la séance du 26 juin 2012.

Monsieur Jean-Louis THOMAS revient sur les évènements du dernier Conseil Municipal et fait remarquer qu'il respecte la démocratie et que tous les membres de son équipe ne sont pas contraints d'avoir la même opinion que lui, contrairement à l'équipe adverse.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais obligé quelqu'un à voter de la même façon que lui et Monsieur Philippe LEROY précise qu'une remarque ou une précision sur un sujet peut faire changer d'avis un élu.

Monsieur Alain HENRY souhaite préciser que le Conseil Municipal est une seule équipe pour travailler tous ensemble.

Délibération n° 2012/050

Finances locales – Divers – 07-10
Projet de construction d'une bibliothèque-garderie
Adoption de l'Avant Projet Définitif
Demande de subventions au Conseil Général des Vosges

Finances locales – Décisions budgétaires - 07-01
Décision modificative n° 3 au Budget Principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri LA VAULLEE, 3ème Adjoint, qui présente l'Avant Projet Définitif relatif à la construction de la bibliothèque-garderie.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec :

- 3 abstentions : Madame Lydie DA SILVA, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Jacques HUREL
- 6 voix contre : Madame Edith GREMILLET, Messieurs Daniel REMY, Damien SIBILLE, Alain HENRY, Jean HANTZ, Jean-François BLUNTZER

Monsieur Jean HANTZ souhaite avoir une idée du coût de l'accès.
Réponse de Monsieur Henri LA VAULLEE : 116 297€HT

Madame Edith GREMILLET souhaite connaître avec précision le coût de l'aménagement intérieur le plus rapidement possible. Elle trouve que le projet est trop cher et que d'autres projets mériteraient d'être prioritaires, notamment la maison d'accueil pour personnes âgées. Elle aurait préféré que la garderie périscolaire soit installée dans l'ancien appartement de l'école maternelle.

Daniel REMY souhaite savoir quelle est l'origine du projet.

Damien SIBILLE demande si nous avons du personnel qualifié, ce qui représentera un surcoût pour la Commune et si la bibliothèque sera ouverte plus longtemps. Madame Josette AUBERTIN confirme que la bibliothèque sera ouverte plus longtemps et que Commune aura recours à des bénévoles.

ADOpte l'avant-projet définitif relatif à la construction de la bibliothèque-garderie

SOLLICITE du Conseil Général des Vosges les subventions suivantes :

1 – Bibliothèque :

- 14% au titre des travaux, soit 21 000€

2 – Garderie :

- 19% au titre des travaux, soit 38 915€

S'ENGAGE à effectuer les travaux après accord du Conseil Général des Vosges, à fournir un plan de financement, un échéancier, un estimatif, des plans, une notice explicative

VOTE la décision modificative n°3 suivante au Budget Principal :

Investissements dépenses – Article 2313 Constructions – Programme 251	
Bibliothèque Garderie	+ 28 000€

Investissements dépenses – Article 2111 Terrains nus	- 28 000 €
--	------------

portant ainsi le montant des crédits budgétaires 2012 alloués à la construction de la bibliothèque-garderie à un total de 627 584,50€TTC, répartis de la façon suivante :

- bibliothèque : 293 176,35 €TTC
- garderie : 334 408,14 €TTC

DIT que le projet se réalisera en 2 tranches :

- construction en 2012
- acquisition de mobilier et d'informatique en 2013.